

L'an deux mille seize et le neuf mars, le Bureau de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 03 FEVRIER 2017, s'est réuni en son siège à 16 heures 00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président,

EtaiEnt présents :

François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Henry FRICOUL, Yves MICHEL, Etane ROSAY, Francis VEAUTE, Michel GARCIA, Norbert CHAPLIN, Magali FERRIER, Jacques ADGE, Emile ANFOSSO, Lucien LABIT, Alain VIDAL.

EtaiEnt absents représentés :

Pierre BOULDOIRE à Lucien LABIT, Christophe DURAND à Alain VIDAL, Gérard Canovas à Geneviève Feullassier (sans voix délibérative).

EtaiEnt absents :

Pierre BOULDOIRE, Christophe DURAND, Gérard Canovas

Secrétaire de séance :

Magali FERRIER

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Validation Procès-verbaux des Bureaux communautaires du 19 Janvier, 02 Février et 10 Février 2017
- III. Dossiers soumis à décisions :

2017-015	Projet d'extension et de requalification de la zone commerciale de Balaruc - Acquisition de la parcelle AY 102 à Balaruc les Bains ? Autorisation de signature d'une promesse unilatérale de vente et de sa réalisation par acte authentique Rapporteur : MICHEL Yves	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2017-016	Mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de voirie liés à la mise en accessibilité de l'arrêt de bus "Airoles" du réseau TAT sur la commune Frontignan : Autorisation de signature Rapporteur : CHAPLIN Norbert	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2017-017	Manifestations agritouristiques 2017 - Approbation de règlements Rapporteur : MICHEL Yves	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

IV. Questions diverses,

Plus aucune décision n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h00.

Vu pour être affiché le **16 MARS 2017** conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du CGCT,

Pour le Président et par délégation,

16 MARS 2017
Frontignan, le **16 MARS 2017**



Patrice Millet,

Directeur Général des Services de Thau agglo

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte complet des décisions mentionnées ci-dessus sera publié lors du prochain numéro du Recueil des actes administratifs de Thau agglo, consultable au sein de l'ensemble des communes membres ainsi qu'au siège de Thau agglo (<http://www.thau-agglo.fr/>)